

32 participants

Au cours de l'atelier :

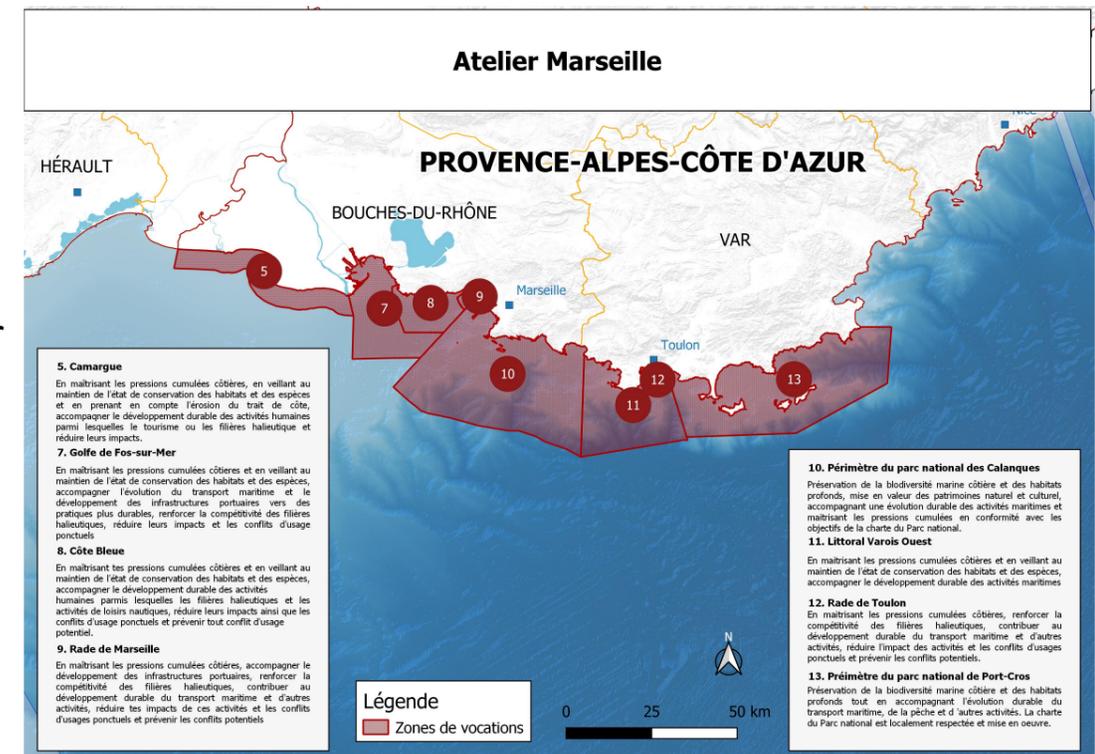
34 actions étudiées sur les 61 propositions d'actions méditerranéennes et nationales du projet de plan d'action

- Réparties en quatre grandes problématiques
- Une analyse de leur importance et pertinence sur les zones de vocations correspondantes à l'atelier



Suite à l'atelier, il vous est proposé, jusqu'au 5 décembre :

- D'amender le compte-rendu si besoin
- De découvrir et de réagir à l'intégralité du projet de plan d'action
- De nous faire part de toute action complémentaire que vous souhaiteriez y voir figurer



A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
7	A1	<p>Mettre en œuvre la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territorialiser la stratégie plongée sur des sites prioritaires et en renforcer le contrôle. • Définir la notion de capacité de charge d'un site <p>Fixer des objectifs chiffrés par département</p> <p>Réguler l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de bateaux ? • Réguler le nombre de plongeurs sur des sites particulièrement sensibles ? • Identifier ou adapter des sites de délestage ? 	<p>Un manque d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur le poids socio-économique de la plongée et l'incidence d'une régulation – sur la capacité de charge des sites – sur les impacts cumulés des activités anthropiques sur les sites fréquentés 		<p>Définir des moyens humains et financiers pour réaliser ces études</p> <p>Analyser les retours d'expériences sur des zones ayant déjà fait le travail (Parc, Réserves, ...) et partager la méthodologie et les résultats.</p> <p>Prendre en compte le fait que les plongeurs peuvent contribuer aux sciences participatives</p> <p>Le constat d'une augmentation de la fréquentation des sites de plongée n'est pas partagé par tous.</p>
6	A2	<p>Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger des arrêtés départementaux • Mettre en place des ZMEL, via un Appel à projets notamment • Réaliser des études de fréquentation par la grande plaisance. → <i>Quels sites ?</i> • Renforcer et déployer le label Bateaux bleus, rendre obligatoire le signalement de présence de cuves • Définir un label grande plaisance ? 	<p>Il manque une stratégie sur l'activité de croisière.</p>	<p>Faciliter l'identification des bateaux équipés de systèmes de cuves pour les eaux noires et grises. Il faut définir la taille des bateaux que l'on vise.</p> <p>Mobiliser et valoriser les outils existants, notamment Donia et les campagnes Ecogestes</p> <p>Le cadre réglementaire se précise, doit être contrôlé dans sa mise en œuvre et territorialisé (arrêté 123-2019 et 155-2016)</p>	<p>S'appuyer sur la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages 2019, étendue à la grande plaisance, validée par les instances et disponible sur le site de la DIRM.</p> <p>Les fiches pratiques qui accompagnent cette stratégie paraîtront très prochainement et donneront des éléments de lecture réglementaires et économiques.</p>

7	A3	<p>Renforcer l'encadrement et la réglementation des activités affectant les mammifères marins et les tortues marines</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer, renforcer les critères d'obtention, contrôler et développer le label Whale Watching Définir les seuils de sensibilité associés au bruit impulsif et continu, cartographier, réglementer. Prendre les mesures réglementaires adaptées pour la navigation et les activités de loisirs dans les zones sensibles Poursuivre les actions de sensibilisation dédiées : clients, loueurs, capitaines, etc. 	<p>Ne pas demander aux activités de jouer le rôle de l'Etat dans un rôle de réglementation et de contrôle</p> <p>Méconnaissance du label Whale Watching.</p> <p>On ne connaît pas suffisamment les zones occupées par les mammifères marins</p> <p>Le Whale Watching reste une activité volontaire et il n'existe pas encore de restriction officiel à la pratique de cette activité</p>	<p>Accompagner la sensibilisation</p> <p>Former tous les professionnels aux bonnes pratiques et approches</p> <p>Renforcer la surveillance/le contrôler</p> <p>Prendre un arrêté ministériel précisant les règles de comportement à l'approche des mammifères marins et tortues marines : zones de restriction, ...</p> <p>Structurer l'activité : licences, autorisations...</p> <p>Il faut travailler dans le cadre de l'espace maritime français mais avec des bateaux qui ne sont pas forcement sous pavillon et réglementation française.</p>	<p>Besoin : réglementation, sensibilisation, contrôles, ...</p> <p>Mieux connaître la zone d'influence du label Whale Watching : Méditerranée, Mayotte, ... ?</p> <p>Mieux cadrer l'activité de Whale Watching (obligations, prescriptions...)</p>
4	A4	<p>Intégrer à l'ensemble des référentiels de formation des modules de formation adaptés à l'ensemble des enjeux environnementaux de la façade</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation et l'examen pour l'obtention du permis plaisance Formation des futurs personnels navigants Formation des encadrants de sports de loisirs nautiques et subaquatiques 	<p>Les brevets des marins professionnels sont contraints par un référentiel OMI (convention STCW)</p> <p>Aucune notion environnementale dans les modules de formation des cursus maritimes</p>	<p>Mobiliser les moyens de l'apprentissage en ligne (e-learning,, MOOC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les rendre obligatoires lors du passage d'examens ou en entrée de formation ? – quelle durée de validité ? <p>Comment envisager le recyclage de ce type de modules ?</p> <p>Le port est un levier à mobiliser, au niveau des aires marines protégées notamment.</p>	<p>Cibles préférentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – permis bateau – moniteurs d'activités nautiques <p>Prise en compte et mise en place de passerelles lorsque des certifications similaires ont déjà été validées dans le cadre d'autres formations</p>
1	A5	<p>Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoir-faire, des innovations maritimes, des enjeux de préservation du milieu marin</p> <p><u>Ports de commerce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Création de port center (accueil du public, pédagogie, vitrine des innovations). Encourager l'élaboration de chartes ou de documents contractuels ville-port pour les principaux ports de commerce de la façade. Réaliser des PCAET, lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, sur les villes portuaires. <p><u>Ports de plaisance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'élaboration de chartes entre la ville, les usagers et socioprofessionnels du port, et le port de plaisance. Soutenir et valoriser les actions des ports de plaisance en faveur de la biodiversité (ex : Ports propres actifs en biodiversité) 	<p>Un problème de juxtaposition de compétences peut être soulevé (répartition des compétences DSF/collectivités/élus à clarifier)</p> <p>Un coût financier certain</p>	<p>Mise en place de nurseries artificielles</p> <p>Introduire des critères de développement durable dans les appels d'offres</p>	<p>Assurer impérativement un suivi sur plusieurs années pour s'assurer du retour de la biodiversité</p> <p>Mobiliser la certification Ports Propres et son extension Ports Propres actifs en biodiversité</p>
Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques

1	<p>A6 Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différentes catégories d'enjeux et d'utilisateurs de la mer et du littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> • À destination des loueurs d'équipement (bateaux et autres) ou grandes enseignes de commercialisation. • À destination de la grande plaisance (salon nautique, yacht show, etc.) • Mettre en œuvre une journée dédiée à la sensibilisation en mer des usagers (à l'image de la journée « sécurité mer » organisée sur la façade au cours de la saison). • Développer une campagne de sensibilisation sur les apports à la mer des déchets ménagers, déchets des bords de route et déchets du bassin-versant) 	<p>Fort besoin de coordination des différentes initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> – factorisation – bases de données – retours d'expérience 	<p>Existence de mallettes pédagogiques à destination des professionnels</p> <p>Formation Ports Propres pour les gestionnaires et personnels des ports de plaisance</p> <p>Possibilité de transposer la certification aux ports de pêche et de commerce ?</p>	<p>La DREAL PACA, une société des autoroutes et l'UPACA travaillent sur un projet pour éviter que les déchets des bords de route ne se retrouvent en mer</p> <p>Réfléchir à des concepts de NUDGE (suggestion indirecte pour influencer les motivations)</p>
4	<p>A7 Poursuivre et renforcer le plan de contrôle de l'environnement marin, et mettre en œuvre des journées de contrôle coordonnées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le plan de contrôle de l'environnement marin et identifier spatialement les sites et les usages prioritaires • Renforcer les moyens de contrôle et multiplier les opérations dites « coup de poing » sur l'ensemble de ces enjeux littoraux et maritimes • Organiser une journée de contrôle « littoral » sur les pratiques à enjeux (carénage, banquette de posidonie, déchets...) • Former à et faciliter la verbalisation. Organiser la communication avec les tribunaux pour évaluer la qualité des sanctions rendues. 		<p>Un plan de contrôle existe déjà et est en cours de révision, avec des priorités d'action par thèmes/par sites.</p> <p>Mensuellement, les aires marines protégées sont sollicitées pour rendre compte des contrôles effectués.</p> <p>Contrôles à mettre en place/renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – vitesse dans la zone des 300 mètres/zones de plongée – mouillages – déchets 	
2	<p>A8 Favoriser la gestion intégrée des espaces maritimes littoraux et côtiers, en lien avec l'espace rétro-littoral et le bassin-versant</p> <p><u>État :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou réviser les stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF. <p><u>Collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les volets maritimes dans les documents de planification (SRADDET, SCoT) pour que les collectivités planifient les activités nautiques et le développement du littoral de manière durable. 	<p>Pas d'obligation d'avoir un volet maritime</p>	<p>Avantage des contrats de baie à valoriser</p> <p>Valoriser les ScoT prenant en compte le lien à la mer (urbanisme, traitement...)</p> <p>Comment penser l'accès à la mer par les transports en commun (mobilité douce, bus...)</p>	<p>Voir la compatibilité avec les préconisations des SDAGE à ce sujet</p> <p>Existence (ou établir) un guide pour réaliser un Volet Maritime de Scot, en lien avec le DSF et la GIZC.</p> <p>Les SRADDET devraient favoriser l'émergence de VLM et SMVM</p>

	<p>A9 Renforcer un accès durable aux plages et à la mer aux personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les collectivités à acquérir un label « PMR » sur leurs plages et leurs ports (handiplages, etc.). • Accompagner les collectivités, lors des renouvellements de concession de plage notamment, dans l'installation de dispositifs PMR dans le respect des principes de réversibilité. 	<p>Manque d'informations et de retours d'expériences sur les sites adaptés.</p> <p>Hors saison, l'équipement des plages et zones côtières pour les personnes à mobilité réduite est quasi-nulle.</p>	<p>Des subventions du Conseil Régional existent/peuvent être débloquées</p> <p>Charte du développement durable des ports de plaisance en PACA</p> <p>Label existant à promouvoir</p>	<p>Le nombre de moniteurs de plongée handisport sont en augmentation</p> <p>La charte du développement durable des ports de plaisance PACA demande l'accessibilité du port pour tous : 62 ports dans la démarche en PACA, avec système d'embarquement adapté, accessibilité à la capitainerie, système pour sourds-muets et aveugles</p> <p>Obligation existante pour les navires à passagers</p> <p>Critère d'obtention du label Pavillon Bleu</p>
--	--	--	--	---

B- Mieux soutenir les activités émergentes (éolien, énergies renouvelables, transport maritime durable) et dynamiser l'innovation pour les activités maritimes.

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
7	B1	<p>Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et animer un Conseil scientifique de façade adossé à la Commission spécialisée "Éolien flottant", afin de disposer d'une vision scientifique à l'échelle de la façade sur le travail d'identification des zones de moindre contrainte, sur la séquence ERC, pour harmoniser les protocoles de suivi et prendre en compte les effets cumulés des projets. Identifier les lacunes de connaissances et les priorités d'acquisition de données afin de réaliser un état initial de l'environnement en Méditerranée complet et réaliser les études complémentaires nécessaires (enjeu oiseaux marins/oiseaux migrateurs) 	<p>+++ , conformément à ce qui a été acté en CS éolien flottant : il faut mener à l'échelle de la façade un partage d'information sur l'état des connaissances, les priorités d'acquisition, etc.</p> <p>Cette instance doit permettre la prise en compte des spécificités méditerranéennes pour tous les taxons et impacts (bruit, vibrations, champ magnétique) → préciser dans l'intitulé de l'action que la composition du conseil scientifique doit refléter ce besoin.</p> <p>Ajouter dans l'intitulé que ces nouvelles connaissances acquises doivent permettre d'adapter les projets</p> <p>Ajouter une sous-action sur la diffusion de la connaissance, auprès du public comme des autres conseils scientifiques existants (ex : AMP)</p>		<p>Définir des moyens et des méthodes pour acquérir les connaissances avifaune (notamment sur petits migrateurs : passereaux, ...) et faune</p>	<p>Le CS devra entre autres évaluer l'effet DCP</p> <p>Envisager l'échelle globale : gains financiers, économie d'échelle</p> <p>Mettre à niveau égal l'ensemble des activités humaines en mer dans ce besoin d'amélioration des connaissances sur l'environnement. Il y a dès aujourd'hui des activités humaines intenses en mer et sur le littoral, existantes depuis des années, qui ont des impacts également, plus ou moins forts, mais qui sont finalement assez peu connus car il n'existe peu ou pas de programmes de suivis. → Mieux appréhender les impacts des activités et leurs impacts cumulés.</p>
3	B2	<p>Soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser l'état des lieux des projets existants et leurs résultats. Proposer des territoires pertinents/volontaires, en accord avec les critères techniques et réglementaires relevés, pour développer la thalassothermie. 	<p>+++</p> <p>Potentiel important mais conditions nombreuses pour le développement de la thalassothermie → confirmation du besoin d'études (zones, activités)</p>	<p>Vigilance à avoir sur l'impact thermique des rejets Évaluer le risque des contaminants de type chlore</p>		<p>Retour d'expérience des bâtiments des Docks et de Thassalia</p>

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
8	B3	<p>Soutenir le déploiement des gaz à faible émission, hydrogène notamment, dans les activités maritimes en Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un cadrage de façade de déploiement des gaz à faible émission en termes de possibilités techniques et d'emploi dans les activités maritimes : état des lieux des projets existants, identification des facteurs d'opportunité pour les territoires, lien avec les activités maritimes à émissions réduites et les transports maritimes. Déployer une offre de formation adéquate sur la façade, pour les personnels à terre et embarqués sur les navires soumis au recueil IGF. Évaluer l'incidence des scrubbers, notamment en cas de rejets des eaux de lavage, sur le milieu marin. Si possible, promouvoir l'usage exclusif des scrubbers en circuit fermé sur l'ensemble de la ZEE. 	<p>Réaliser la distinction entre l'hydrogène « propre » (issu des ENR) et l'hydrogène carboné → ajouter au libellé de l'action la notion d'hydrogène décarboné</p> <p>+++ Hérésie des scrubbers à circuits ouverts, voire des scrubbers eux-mêmes qui sont une solution à très court terme (équipent aujourd'hui 2000 / 50000 navires) → ajouter la sous-action : travailler sur la nature des combustibles</p> <p>+++ Ajouter une sous-action sur le branchement des navires à quai</p>	<p>Unités de livraison et points de raccordement hydrogène pour les petites unités</p> <p>Acceptabilité sociale</p> <p>Stockage</p> <p>Coût économique de l'adaptation des navires au branchement électrique et au GNL</p>	<p>Hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mutualiser les points de livraison, en anticipant notamment la transition écologique des ports de plaisance Couple éolienne/hydrogène Besoin d'une implication publique ciblée pour assurer le basculement des motorisations de navires Outil du renouvellement de l'agrément au sein des parcs <p>Branchement à quai :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du public et des touristes Outil de la tarification portuaire 	<p>Études existantes sur l'hydrogène</p> <p>Projet Jupiter1000</p> <p>Appui régional existant sur Marseille et sur Nice</p>
8	B4	<p>Définir les priorités de recherche sur le milieu marin et le développement durable des activités maritimes et littorales et inciter à leur prise en compte dans les priorités et axes de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un programme d'acquisition de connaissances environnemental et socio-économique partagé entre l'État, les collectivités, les principales institutions et instances scientifiques pour : <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins en connaissances environnementales en anticipation du 3e cycle DCSMM Évaluer et structurer le suivi du poids socio-économique des activités maritimes et littorales Accompagner scientifiquement et techniquement le développement durable des activités soutenues dans le DSF Inciter les organismes financeurs de la recherche (Régions, Agences) et les acteurs de la recherche à prendre en compte ces priorités de recherche dans leurs priorités de financement et l'organisation de leurs travaux. 	<p>Importance de la priorisation des actions de recherche face à la multiplicité des projets et des acteurs</p> <p>→ ajouter dans le libellé de la sous-action les recherches conduites par les acteurs socio-économiques (ex : compagnies maritimes)</p>	<p>Besoin de concertation pour trouver un accord sur les priorités</p>	<p>Déterminer un organe décisionnel efficace au niveau national qui serait intégrateur (notamment innovation/recherche) sur l'exemple du rôle fédérateur du Pôle Mer</p>	<p>Mettre à niveau égal l'ensemble des activités humaines en mer dans ce besoin d'amélioration des connaissances sur l'environnement. Il y a dès aujourd'hui des activités humaines intenses en mer et sur le littoral, existantes depuis des années, qui ont des impacts également, plus ou moins forts, mais qui sont finalement assez peu connus car il n'existe peu ou pas de programmes de suivis. → Mieux appréhender les impacts des activités et leurs impacts cumulés.</p>

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
0	B5	<p>Développer un programme d'investissement dédié à l'innovation dans les activités maritimes (national)</p> <ul style="list-style-type: none"> Clarifier et diffuser les procédures liées aux achats publics durables et aux achats innovants Inciter à l'analyse systématique du cycle de vie dans les projets pour favoriser la mise sur le marché et l'économie circulaire Adapter et faire évoluer la réglementation pour permettre l'innovation (possibilités d'expérimentation, etc..). 	<p>Commande publique : c'est une action en plein essor, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour les collectivités</p> <p>Les sous-actions ne permettent pas de répondre à l'action telle qu'elle est libellée → formulation à revoir</p>	<p>Budget : pas de revenu fléché sur ce sujet pour les collectivités →</p> <p>Code des marchés publics : cadre rigide pour les marchés publics →</p>	<p>Développer un financement dédié</p> <p>Lever les freins réglementaires (marchés, achats durables, expérimentations)</p>	<p>Les politiques d'achat durable et d'analyse du cycle de vie complet existent (ex Métropole AMP : biogaz, projet Istres, récupération eaux...)</p> <p>Action nationale qui perd de son sens si elle n'est pas soutenue/reprise par le ministère</p>
3	B6	<p>Accompagner le dimensionnement réglementaire, technique et financier des actions de compensation en mer</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser à l'échelle de la façade l'échange, l'harmonisation et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la compensation en mer. Valoriser les solutions innovantes et identifier les domaines lacunaires Définir des systèmes de financements mutualisés publics et privés, pour la compensation, la restauration et/ou toute opération vertueuse en faveur de la biodiversité. 	<p><u>Pas de consensus sur cette action, et sur la compensation en mer en elle-même</u></p> <p>→ Ajouter au libellé de cette action le fait que la compensation n'intervient que sur les effets résiduels, à l'issue du « éviter – réduire » qui est prioritaire.</p> <p>→ Ajouter l'échelle supra-projet aux solutions innovantes, avec l'idée de projets labellisés</p>	<p>Pas de consensus sur la question du prix de l'environnement</p> <p>Inadaptabilité du concept au milieu marin. Le fonctionnement de la compensation est imparfait même à terre car il est envisagé projet par projet, et parfois au travers d'un droit à polluer.</p>	<p>Le DSF peut permettre de travailler à une échelle supra-projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offrir une vision de la compensation adaptée à la réponse de l'environnement sur la façade - envisager une labellisation des projets et édicition de critères <p>Associer les gestionnaires d'aires marines protégées sur le sujet</p> <p>Donner un prix aux choses pour avoir des réponses adaptées (levier non consensuel)</p>	<p>Ne doit pas prendre la priorité dans la séquence éviter/réduire. Est-ce que le DSF doit même soutenir l'idée de compensation ?</p> <p>Existence du guide EVAL IMPACT avec prescriptions, recensement d'un panel de mesures et options proscrites</p>
7	B7	<p>Déployer une filière de l'éolien flottant commercial compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer la consultation du public par une planification concertée prenant en compte l'ensemble des enjeux (environnement, cohabitation des usages, critères technico-économiques dont mutualisation des raccordements...) en association avec l'ensemble des acteurs. Développer une offre de formation adaptée aux métiers de l'éolien flottant et identifier les métiers et emplois de l'éolien flottant pour construire des passerelles et parcours professionnels 	<p>SA1 importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'avantage compétitif des acteurs économiques et la structuration de la filière - pour le droit à l'innovation - pour la diffusion de l'information sur les retours d'expérience <p>SA2 : inclure dans le libellé actuel le fait que les formations doivent être de préférence locales et inclure une offre de formation sur le lien entre environnement et éolien (formations pas uniquement « techniques »)</p>	<p>Vigilance sur le calendrier pilote/commercial, important pour l'évaluation des impacts</p> <p>Contraintes fortes sur la localisation, y compris pour le raccordement (ne pas multiplier les zones d'atterrage)</p> <p>Délais de mise en œuvre des projets</p>	<p>Technologique de l'éolien flottant qui favorise le droit à l'innovation</p>	<p>Question générale du coût-efficacité de l'éolien en mer sur l'environnement, qui doit être posée au niveau national et en Méditerranée</p>

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
11	C1	<p>Instaurer une autorisation nationale de pêche de loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir un cadre réglementaire de l'autorisation nationale, et la mettre en œuvre de manière échelonnée d'abord en AMP, ensuite sur l'ensemble de la façade. Construire une interface de délivrance de l'autorisation Interface permettant de déclarer les captures. 	<p>Préciser l'engin et les modalités de la pêche de loisir qui sera concernée. Préciser également l'âge minimum.</p> <p>Comment toucher tous ceux hors fédération ? Si adhésion obligatoire, est-ce que les fédérations sont dimensionnées ?</p> <p>Engendrera un coût de formation et de contrôle qu'il faut anticiper</p> <p>Prévoir et éviter l'effet report si on ne réglemente pas à l'échelle de la façade → attention donc à la mise en œuvre échelonnée</p>	<p>L'implication existante et à venir des fédérations et des gestionnaires</p> <p>Coupler l'autorisation à une déclaration de capture volontaire ou un carnet de pêche</p> <p>Faciliter cette déclaration par une application dédiée</p> <p>Permet de connaître le nombre de pratiquant mais aussi de faire prendre conscience du coût environnemental des prises cumulées sur une zone</p>	<p>L'autorisation est un élément de reconnaissance de l'activité</p>
12	C2	<p>Améliorer les connaissances sur l'état des stocks, notamment des espèces locales et sensibles en Méditerranée, et le cas échéant, réglementer la pêche professionnelle et de loisir sur ces espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des espèces locales pressenties comme sensibles : mérrou, corb, denti, labre vert, corail rouge, holothurie, poulpe. Si le besoin est justifié, proposer les mesures réglementaires et les mesures de gestion adéquates et concertées. Poursuivre et renforcer la prise en compte du repos biologique des espèces locales Inciter les CRPMEMs à harmoniser les règlements prud'homaux. Mettre en œuvre et généraliser les obligations de débarquements. 	<p>Accessibilité de la donnée d'activité de pêche, de la part de la DPMA vers le gestionnaire AMP.</p> <p>Sur les règlements prud'homaux : ne pas casser l'initiative locale qui répond à un besoin, une dynamique et des enjeux locaux. En revanche, envisager une coordination entre prud'homie voisine pour éviter un report de la pression d'une prud'homie à l'autre (ex des oursins entre BDR et Var)</p> <p>Nécessite impérativement des crédits pour mener les campagnes d'observation IFREMER</p>	<p>Mobiliser les fonds européens type FEAMP pour financer les recherches IFREMER ?</p> <p>Prendre en compte l'approche écosystémique dans l'évaluation de l'état de conservation halieutique des zones côtières</p>	<p>Rajouter : chapon, langouste, rouget, daurade.</p>

0	<p>C3 Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les méthodes de décompte des prises des pêcheurs de loisirs dans les aires marines protégées. • Définir un quota de prises quotidien permettant d'éclaircir la notion de « consommation familiale » • Encadrer les concours de pêche par une charte harmonisée <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le décompte et le suivi des individus et des espèces - Encourager la pratique du no kill • Harmoniser les réglementations en vigueur pour une meilleure lisibilité, appropriation et un meilleur contrôle. • Inciter et accompagner les pêcheurs de loisir à valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité • Sensibiliser les pêcheurs de loisirs au respect des tailles minimales de capture. • Les inciter à augmenter ces tailles minimales le cas échéant. 	<p>Attention à conserver une approche territoriale</p> <p>Mieux contrôler et mieux agir sur les braconniers et les receleurs : mener des opérations « coup de poing » comme celle qui a eu lieu dans les Calanques.</p>	<p>S'appuyer sur les travaux de définition déjà réalisés dans les parcs et certaines AMP sur la réglementation quantitative de la pêche de loisir</p> <p>Opérations de communications à mener auprès des vendeurs de matériels</p>	<p>Martigues : canal de Caronte</p>
2	<p>C4 Soutenir la diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture en valorisant la proximité avec les territoires, les acteurs et les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation • Mettre en œuvre et généraliser les obligations de débarquements, en cohérence avec les circuits locaux. • Mise en place d'écloseries de naissains locaux plus respectueuses de la ressource et des fonds marins • Activité de vente de proximité et/ou à la création de « zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs » • Porter une action exemplaire de soutien à la création d'une zone concertée (FEAMP ?). 	<p>Rentabilité ? Capacités techniques ?</p> <p>L'accès à de la place sur les ports pour organiser cette vente de proximité est un problème à lever avec les collectivités</p> <p>Élargir la question au pescatourisme : le pescatourisme reste un bon moyen pour sensibiliser aux ressources de la zone ainsi qu'à la pratique de la pêche durable.</p> <p>Pescatourisme : trop de difficultés réglementaires (sécurité notamment) pour se développer.</p> <p>Écloseries ne seraient pas un sujet PACA. Préciser écloseries d'huîtres (très lagunaire)</p>	<p>Encourager/accompagner le pescatourisme</p> <p>Avoir un label pour valoriser les pratiques de pêche durable (matériel, type de capture). Un label local durable, depuis la mer</p>	<p>Certificat régional en PACA pour les pêcheurs pro</p>

0	<p>C5 Réviser les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) et favoriser leur réalisation concrète sur les territoires identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des problématiques innovantes <ul style="list-style-type: none"> ○ Aquaculture au large ○ Aquaculture multitrophique ○ Dégustation ○ Zones concertées ○ Études de faisabilité technique, financière et administrative. • Faciliter l'installation des aquaculteurs volontaires : actions de porter à connaissance des SRDAM, de sensibilisation et de communication auprès des élus et populations. • Porter une action exemplaire de soutien à une ferme aquacole innovante. 	<p>Aquaculture au large entraîne d'autres problématiques (y aller, sécuriser, entretenir...)</p>	<p>Pour un prochain SRDAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier en fonction des activités en distinguant bien les enjeux de chacune (mytiliculture, conchyliculture, pisciculture, algoculture) - plutôt axer sur la diversification des entreprises existantes - envisager la réutilisation des anciennes darses de port - créer et promouvoir un label valorisant le local jusque dans la nourriture des poissons - clarifier les règles de l'aquaculture pour qu'elle ne crée pas plus d'inconvénients que d'avantages - envisager la planification à terre : bassins à terre, zones concertées... 	<p>Vrai enjeu sur l'algoculture.</p> <p>Plus de la reprise d'activité existante que de la création d'entreprise</p>
1	<p>C6 Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les actions des associations et des collectivités visant à recycler les plastiques pêchés en mer et collectés dans les ports et sur le littoral (dont filets de pêche). • Réaliser une étude technico-économique sur l'opportunité et la réalisation de filières REP • Interdire l'usage des caisses en polystyrène auprès des aquaculteurs, mareyeurs, criées et halles à marée. • Mutation des équipements des aquaculteurs, mareyeurs, vers des solutions recyclables et durables (FEAMP ?) • Retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique. 	<p>Actuellement pas de mécanisme d'incitation</p>	<p>Sur les filets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - partenariat pêcheurs – clubs de plongée à dynamiser pour travailler sur la chaîne de récupération du filet au moment de la perte - est-ce qu'un dispositif REP type 1 filet acheté / 1 filet ramené serait pertinent ? 	<p>Réseau de suivi GHOST MED</p> <p>Actions de recyclage au niveau national et au niveau local (suite du GALPA Estérel)</p>

6	<p>C7 Identifier et protéger les zones fonctionnelles halieutiques d'importance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier les zones fonctionnelles à une échelle pertinente, en concertation avec les acteurs impliqués. • Diagnostiquer les pressions affectant les zones identifiées et définir les mesures de réduction adéquates. • Construire et mettre en œuvre des dispositifs de gestion de ces ZFH qui associent gestionnaires, pêcheurs, scientifiques, associations. 	<p>Définir la taille des zones et adapter les moyens de contrôler</p> <p>La méthodologie actuelle pour spatialiser les zones de frayères, nurseries, nourriceries n'est pas adaptée à la Méditerranée.</p>	<p>Approche écosystémique à mobiliser au niveau d'une aire marine protégée, ou d'un gestionnaire.</p>	
0	<p>C8 Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et animer une instance de gouvernance de façade (Commission spécialisée du CMF Méditerranée "Emploi et formation des métiers de la mer") <p><i>Sur la pêche et l'aquaculture spécifiquement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d'apprentissage à l'issue de l'enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches. 	<p>Manque de souplesse administrative pour mettre en œuvre ce type de binôme</p>	<p>Binôme du jeune pêcheur est une nécessité</p> <p>Voir les résultats de l'étude de la Région PACA avec le GALPA « Jeune à bord »</p> <p>Prévoir également la valorisation de la petite pêche artisanale</p>	
0	<p>C9 Mettre en œuvre le Plan d'action régional pour la petite pêche artisanale en Méditerranée</p>		<p>Parvenir à intégrer dans les formations les techniques de petite pêche artisanales</p> <p>Développer les circuits courts</p> <p>Anticiper la demande du prochain FEAMPA qui consiste à ce que chaque Etat membre rédige un plan d'action pour la petite pêche côtière</p>	

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
4	D1	<p>Accompagner le développement des navettes maritimes, connectées avec le réseau de transport en commun, pour favoriser l'accès aux plages et/ou aux pôles urbains, et répondre au flux touristique en saison</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les territoires pertinents • Accompagner les collectivités 		Exemple disponible de clauses environnementales dans la DSP marseillaise	<p>Nécessité de construire un schéma de cohérence entre transport, fréquentation de la zone et occupation du territoire (densité d'habitants) justifiant et dimensionnant (notamment, pas forcément qu'en saison en fonction des besoins de la population locale) la mise en place de navettes (avoir une vision globale sur la mobilité au préalable).</p> <p>Les DSP encadrant ce développement devraient inclure des clauses de limitation de l'impact sur l'environnement et de sensibilisation des passagers aux enjeux environnementaux marins.</p>
7	D2	<p>Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente et en collaboration État-collectivités, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges État-collectivités sur l'aspect coût-efficacité des pratiques innovantes • Rédaction d'un guide • Réalisation de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte • Campagne de communication nationale sur les effets du changement climatique 	<p>Question de la gouvernance : qui porte ces déclinaisons de stratégies ?</p> <p>Manque de connaissances des impacts des ouvrages de défense sur les milieux sableux.</p>	<p>Mobiliser les contrats de baie en leur faisant porter une étude GEMAPI (ex : contrat de baie MAMP)</p> <p>Disposer d'une vision des ouvrages et des études de vulnérabilité associées.</p> <p>La dynamique régionale semble moindre en PACA qu'en Occitanie, sauf sur l'aspect plage et rechargement dans une finalité économique (tourisme) : la dynamique actuelle sur les plages pourrait être mise à profit pour orienter les discussions également sur la finalité risques.</p> <p>Retour d'expérience de Vias.</p>	<p>Nécessaire d'avoir des stratégies locales (régionales par exemple).</p> <p>Ces stratégies doivent se faire en intégrant les mécanismes hydromorphologiques de transport sédimentaire.</p>

0	<p>D3 Développer une vision stratégique de façade sur l’artificialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude sur le foncier disponible pour le développement d’activités maritimes durables • Recommandations sur les espaces pertinents à préserver et à renaturer. • Définir un outil de suivi harmonisé, en temps réel si possible. 	<p>Avoir plus de fermeté sur la protection des petits fonds côtiers</p> <p>La définition de l’artificialisation doit être précisée, notamment sur les aménagements temporaires ou saisonniers (type ZMEL)</p>	<p>Les ScoT peuvent être un outil à mobiliser dans un objectif de prévention des zones sensibles</p> <p>Départementaliser la réflexion via ou en complément des stratégies de gestion du domaine public maritime.</p> <p>Anticiper la répartition de la cible d’artificialisation entre départements.</p>	<p>Saisine des CSRPN pour avis sur cette stratégie.</p> <p>Contexte favorable des ports de plaisance qui n’ont pas de volonté d’extension en PACA.</p> <p>Intégrer les aménagements terrestres dans la réflexion, qui conditionnent les aménagements en mer.</p>
11	<p>D4 Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d’origine terrestre impactant le littoral et la mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (marchés, restaurateurs sur les ports et les plages) • Label pour les professionnels et les territoires littoraux utilisant des équipements biodégradables, recyclables voire consignés • Charte de bonnes pratiques avec les territoires littoraux méditerranéens. • Mesures correctives pour limiter les apports de déchets des bassins versants • Réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières (bords de route) 		<p>Certification ports propres</p> <p>Retour d’expérience sur la label Stratus (récupération des déchets en mer?)</p> <p>Retour d’expérience via le contrat SERAM sur les avaloires</p>	<p>Organiser la filière de collecte y compris dans les ports : collecte sélective adaptée à la taille du port Mise en réseau</p> <p>La priorité est de réduire les déchets à la source même si des opérations de récupération des déchets en mer (ex de l’opération menée à Saumaty avec les pêcheurs dans le cadre de l’Office de la mer) peuvent continuer à être soutenues.</p> <p>Pour ce faire les pites d’actions évoquées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux sensibiliser, avec des mots simples, les élus - améliorer la connaissance des déchets et de leur origine sur les cours d’eau, puis le cas échéant envisager la mise en place d’actions réglementaires vis-à-vis des collectivités - via les schémas régionaux des déchets, optimiser le positionnement des déchetteries - imposer aux collectivités que les équipes de débroussaillage puissent récupérer les déchets - équiper les bouches d’égouts de message de sensibilisation - assortir les cahiers de charges des concessions de plage d’obligation de récupération des déchets (« littoral exemplaire »)

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
2	D5	<p>Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Grand public : Poursuivre les actions de sensibilisation Gestionnaires, collectivités : Accompagner les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes. État-collectivité : Intégrer à chaque concession de plage des clauses de gestion durable des banquettes de posidonie 			<p>Lien avec la mesure D4 : lorsque des déchets sont présents dans les banquettes, les banquettes elles-mêmes sont perçues comme des déchets.</p> <p>Globalement, accord des participants sur les sous actions évoquées avec intérêt pour les clauses dans les concessions de plage et le besoin de sensibiliser de manière simple les élus.</p>
3	D6	<p>Améliorer la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Compléter le recensement des pressions sur la façade Mettre en œuvre les lignes directrices rédigées en 2017 par le MTES Organiser un colloque portant sur les effets cumulés pour partager les connaissances ou les améliorer, notamment via CARPE DIEM 	<p>Difficulté du portage d'une base de données communes : qui ?</p> <p>Trop de cloisonnement entre instances (Etat/ONG) sur suivis avec difficultés potentielles d'obtention des données des ONG.</p> <p>L'impact de la répétition des petites opérations dans le temps n'est pas suffisamment appréhendé.</p>	<p>Prendre un territoire pilote, avec un gestionnaire, pour expérimenter l'appréciation des effets cumulés. Le retour d'expérience du projet BEST (identification des pressions anthropiques dans le cadre du contrat de baie Métropole Aix Marseille).</p> <p>Capitaliser les évaluation des impacts (base de données des études d'impacts)</p>	<p>Les participants semblent converger vers le besoin de mise en place d'une base de données communes sur la façade, avec les freins et leviers ci-contre, en particulier l'idée de mener un chantier sur un territoire d'essai.</p> <p>Cette base de données devra présenter les choses non pas par activités mais par habitat et espèce.</p> <p>Mobiliser CARPEDIEM oui mais ce n'est pas le seul outil.</p>
2	D7	<p>Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée (PAMM)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des schémas territoriaux de restauration écologique (STERE) sur les territoires pertinents Porter à connaissance les stratégies et guide Actualiser tous les 6 ans le guide technique relatif aux retours d'expériences des opérations de restauration de l'AERMC 	<p>Optimiser les instances et les stratégies : le cadrage est suffisant aujourd'hui, les instances de gouvernance actuelles doivent intégrer les STERE sans être modifiées et les documents porteurs de politique en la matière (DOCOBs, chartes etc.) doivent être modifiés en conséquence sans qu'une « couche soit ajoutée au mille feuilles ».</p> <p>Les rejets, portuaires notamment, doivent être maîtrisés avant l'installation de solutions de restauration écologique.</p>	<p>Le suivi des opérations et l'actualisation du guide sont très importants.</p>	

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
3	D8	<p>Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le diagnostic environnemental des ports sur la façade : <ul style="list-style-type: none"> Aires de carénages Pollution chronique et accidentelle Utilisation des réceptacles à eaux grises et noires Équipement des aires d'avitaillement en moyens anti-pollution Réaliser au cas par cas les travaux de réduction des pollutions dans les ports Achever les démarches de certification Actualiser la certification Ports Propres pour prendre en compte les nouveaux enjeux du DSF. Inciter à l'utilisation de peintures anti-salissures moins polluantes ou de techniques mécaniques pour l'entretien des bateaux 	<p>Sujet de l'entretien des dispositifs mis en place dans le cadre de Ports Propres (aires de carénage par ex) : efficacité prouvée ? Contrôle suffisant ?</p> <p>Attention, si la démarche de certification devient plus contraignante : pas forcément le bon timing pour</p>		<p>Faire le lien entre la démarche Ports Propres et une démarche « bateau propre » (pour l'environnement) et bateau traditionnel (pour le patrimoine) : par exemple en favorisant la remontée de la liste d'attente gérée par les ports aux propriétaires de tels navires.</p> <p>Piste d'action : étendre la certification Ports Propres aux ports de commerce</p>
2	D9	<p>Encourager et accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de dragages mutualisés et minimisant les apports en mer</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la réalisation de dragages mutualisés des ports couplés à une gestion des sédiments dragués en travaux publics terrestres Développer des méthodologies de valorisation de sédiments dragués en travaux publics maritimes Poursuivre la définition des schémas d'orientation territorialisés de gestion des sédiments de dragage, modèles économiques et outils de gestion. Définir un modèle technico-économique de financement des opérations de dragage favorisant l'équilibre et l'autonomie des ports 	<p>Impérativement développer une approche sédimentologique pour mieux connaître les raisons de l'envasement des ports et le cas échéant envisager des mesures correctrices.</p>	<p>Faire le lien avec GEMAPI : une gouvernance qui pourrait favoriser la mutualisation des dragages ?</p>	<p>Minimiser les eaux de ruissellement apportant des sédiments pollués</p>

Autres propositions

Axe	Actions	Porteur – acteurs concernés	Freins	Leviers	Remarques
□ B	* Développer les réseaux de science participatives entre les différents acteurs, autour des aires marines protégées				
	* Réduire la consommation énergétique des bâtiments du littoral dès leur construction * Sensibiliser les collectivités et entreprises (notamment littorales) aux impacts de l'éclairage public nocturne sur la faune et de proposer des actions de réduction de ces éclairages avec des objectifs de xx% de réduction à horizon 2026				
□ C	* Mettre en œuvre une approche écosystémique dans une aire marine protégée * Renforcer le suivi des captures accidentelles de la pêche. * Renforcer la présence d'observateurs de pêche sur les navires professionnels * Encourager la pêche des espèces envahissantes commerciales (crabe bleu) * Eviter d'encourager la pêche des espèces locales mal connues et destinées à l'exportation (holothuries par exemple) * Définir les voies de mobilisation de l'innovation maritime dans les campagnes d'évaluation des stocks (drones marins ?)				